

Question écrite du 9 septembre 2020 de M. Daniel Sormanni: «Fantaisies graphiques sur les routes de la Ville de Genève, une nouvelle forme d'art ou des graffitis illégaux?»

Depuis quelques semaines la Ville de Genève nous affuble de graffitis, illégaux et fantaisistes, sur les routes communales, en créant la confusion totale pour les utilisateurs en voiture, à moto, à vélo ou/et les piétons; sans parler des trottinettes.

Il est bon de relever que cette signalisation n'apporte que confusion et risques supplémentaires pour tous les usagers, rendant accidentogènes ces fantaisies inutiles, soit des couleurs non réglementaires, des logos non pertinents, des traces de pas pour piétons et même des pattes de chiens dans des délires peinturluresques ahurissants.

Il n'est pas inutile de rappeler que les signalisations routières sont réglementées au niveau fédéral par la loi sur la circulation routière (LCR) et son ordonnance fédérale (OCR).

En conséquence je demande:

- quels coûts ont été engendrés pour peindre ces graffitis?
- quels coûts ont été engendrés pour effacer ces graffitis?
- quelles entreprises ont été mandatées?
- quels coûts ont été engendrés pour la fabrication et la pose des nouveaux panneaux et piquets?
- dans quel délai ces graffitis seront-ils effacés?

Dans l'attente de vos rapides réponses vu les circonstances, recevez, Monsieur le maire, mes salutations distinguées.